

## Annexe 7 : Compte rendu de l'entretien de Kelly Hertenweg

### **Compte-rendu de l'interview de Kelly Hertenweg, responsable REDD+ au Service Public Fédéral, Bruxelles, le 15 avril 2015 (traduction en partie de l'anglais)**

Madame Hertenweg est experte internationale des relations environnementales au Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Sécurité Alimentaire et de l'Environnement. Madame Hertenweg s'occupe en particulier du mécanisme REDD+ qui, en Belgique, fait partie du département Biodiversité. Elle défend également ce mécanisme au niveau européen. L'objectif de notre interview était de comprendre le fonctionnement du mécanisme REDD+.

Le REDD+ est un mécanisme qui a été adopté et développé dans la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique mais qui apparaît aussi dans d'autres conventions comme la CDB, mais aussi le UNFF, le FAO, le Handerconvention... Le principe de base du REDD+ est la réduction d'émissions de gaz à effet de serre à travers la non-déforestation et la non-dégradation des forêts. Les forêts ne sont pas juste considérées comme des puits de carbone mais comme producteurs d'un certain nombre de services écosystémiques.

Le mécanisme a d'abord été mis sur la table en 2005 en tant que RED : *Reduction Emissions from Deforestation* . Après deux études de cas, le projet a été adopté comme projet REDD en 2007 en ajoutant alors l'aspect de « dégradation de la forêt ». En 2008, le + est ajouté pour représenter trois activités supplémentaires : le management durable, la conservation et l'élargissement.

Le financement du REDD+ est basé sur les variations d'émissions ou de conservation de carbone. Ces variations sont appelées des « flux ». Pour les 5 activités du REDD+, la stratégie REDD+ vise à valoriser la différence entre les émissions de base et les réductions d'émissions. Un pays recevra de l'argent pour mettre en place des actions permettant d'absorber plus de CO<sub>2</sub> comme l'élargissement des forêts (puits de carbone). Ainsi, son objectif n'est pas de payer pour conserver les puits de carbone qui sont déjà mis en place. Payer pour la conservation ne semble pas viable sur le long terme. Mais cette conservation représente une des conditions de base, nécessaire mais non suffisante, pour obtenir le financement REDD+.

Il y a une grande différence entre le MDP et le REDD+. Premièrement, le MDP est mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto. Deuxièmement, le but du REDD+ est d'arriver à une stratégie nationale et de ne pas fonctionner uniquement par projet comme pour le MDP. Troisièmement, le but de la stratégie REDD+ est de faire du *capacity building* pour permettre au pays en développement de se préparer à recevoir une stratégie REDD+. Cet aspect n'existe pas dans le cadre du MDP. Par contre, le REDD+ comme le MDP

obtiennent des financements en fonction de la valorisation des « flux ». L'argent est versé pour les investissements réalisés.

Le REDD+, de par sa portée nationale, met du temps à se définir et à être mis en place. La méthodologie REDD+ a été négociée à travers les différentes conférences des Parties (de 2005 à 2013). Pendant cette période de 8 ans, il existait déjà des initiatives bilatérales et globales visant à aider les pays pour l'implantation d'une stratégie REDD+. Un exemple est celui du programme UN-REDD dans le cadre de l'ONU. Même si à Varsovie, toutes les décisions importantes concernant la méthodologie REDD+ ont été clôturées, il reste encore quelques éléments à clarifier.

Les programmes REDD+ peuvent être divisés en trois étapes :

- 1) La première étape se limite à formaliser la stratégie nationale REDD+ du pays.
- 2) La deuxième étape concerne l'identification des écarts entre les capacités existantes du pays et celles formalisées lors de l'étape n°1.
- 3) Le but final est d'arriver à une stratégie REDD+ nationale et ainsi d'éviter le phénomène des « fuites de carbone ».

Le scénario de base ou niveau de référence des émissions de CO<sub>2</sub> fait partie des premiers éléments qu'un pays doit être capable de fournir pour démarrer une stratégie REDD+. Il permet ainsi de valoriser la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le premier pays à avoir donné ce niveau de référence a été le Brésil en 2014. Ce niveau de référence ne concerne cependant qu'une seule activité, la déforestation.

Il existe un certain nombre de critères, appelés *safeguards*, que les activités REDD+ doivent respecter. Par exemple, le pays doit éviter le phénomène de *leakage*. Il doit respecter les droits des peuples indigènes. Il doit faire en sorte que les activités REDD+ n'endommagent pas la biodiversité. Dans la théorie, ces critères ont été définis de manière assez vague pour pouvoir être adaptés à différents contextes comme l'Amazonie ou le *Cerrado*. Un pays doit respecter ces *safeguards* pour pouvoir participer à des activités REDD+ et demander des financements mais la manière dont il les interprète est plus ou moins libre.

Le financement REDD+ peut passer par des financements bilatéraux ou multilatéraux comme le Fonds pour l'Environnement Mondial ou le Fonds Vert pour le Climat. De manière générale, même si beaucoup d'argent passe encore par des accords bilatéraux, Madame Hertenweg nous explique que la Belgique préfère utiliser des institutions multilatérales qui sont habituées à ce genre de transferts. La Belgique est un donateur relativement petit et les aspects administratifs sont assez coûteux.

Le mécanisme REDD+ a été créé comme instrument de marché et de non-marché. Madame Hertenweg nous apprend cependant que beaucoup d'opinions différentes existent à ce sujet au sein de l'Union européenne. Pour le moment, il est possible de

financer des activités REDD+ via des mécanismes de marché hors convention, des marchés volontaires. Les entreprises peuvent entreprendre des activités REDD+ pour compenser leurs émissions mais ne reçoivent pas de certificats pour le faire. Selon l'Union européenne, l'utilisation de mécanismes de marché liés à la Convention dans le contexte REDD+ n'aura pas lieu avant 2020. Une des raisons en est le prix actuellement faible du carbone. Il paraît difficile d'y ajouter encore des « crédits forêts ». De plus, avec les forêts, un pays est toujours face au risque que les réductions d'émissions ne soient pas permanente : à cause de maladie, d'un incendie, etc.

Il existe des positions différentes vis-à-vis du REDD+ dans les différents pays de l'Europe. Au niveau belge par exemple, le pays est d'avis que le REDD+ est un système allant plus loin que la simple réduction des émissions. Au niveau européen, tous les pays ne sont pas aussi convaincus de l'impact du REDD+. Pour cette raison, Madame Hertzenweg peut difficilement nous affirmer que le Yasuni et le REDD+ sont liés.

Concernant le futur du REDD+, différentes discussions sont en cours concernant son intégration dans une approche plus holistique. Le but serait de ne pas juste inclure un aspect REDD+ focalisé sur les pays en voie de développement mais plutôt sur l'utilisation du terrain de manière générale. Le but est d'éviter la distinction rigide promue dans le passé entre les pays développés et les pays en voie de développement. En effet, cette distinction aujourd'hui paraît être plus difficile à appliquer dans la réalité. Il est très important aussi de renforcer le cadre global du REDD+ pour arriver à l'objectif de limitation de l'augmentation des températures à 2°C.